

MAIRIE  
DE**SAINT-JEAN-DU-BRUEL****Nombre de conseillers :**

En exercice..... 15

Quorum..... 8

Présents..... 11

Votants..... 14

Procurations..... 3

Date de la convocation : 18/11/2024**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE

Le 22 novembre à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,  
légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,  
Sous la présidence de Monsieur VIDAL Claude, maire**PRESENTS :** Mesdames DELEU Françoise, VIALLA Régine, VIDAL Nadine,  
Messieurs ASSIÉ Allan, DAUMAS Jean-Michel, DRIGOUT Jean-Luc,  
QUATREFAGES Damien, REFREGERS Claude, VERGUES Michel, VIALLA  
Daniel, VIDAL Claude.**ABSENT EXCUSE :** Madame MASSON Aurélie**PROCURATIONS :** Madame COBO Rolande a donné procuration à Monsieur VIDAL  
Claude. Madame JUANABERRIA Anne-Marie a donné procuration à Madame  
Françoise DELEU, Monsieur VIDAL Didier a donné procuration à Monsieur VIALLA  
Daniel.**SEANCE N° 15****DELIBERATION N° 1****DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Vu l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le maire invite le conseil municipal à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré,

Décide à 14 voix pour

- **DE DESIGNER** Monsieur DRIGOUT Jean-Luc pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits  
Ont signé*

*Le secrétaire de séance  
DRIGOUT Jean-Luc*

*Le Maire  
Claude VIDAL*

**Acte rendu exécutoire**

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le ..... 22 NOV. 2024
- par publication sur le site internet [www.saintjeandubruel.fr](http://www.saintjeandubruel.fr) le ..... 22 NOV. 2024

*Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.*

